

DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION



- Tranche 2 -

Date de la réunion : 31/07/2019

Rapporteur

Date du compte rendu : 01/08/2019

Réf Affaire : T -17187

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CHANTIER

N° 01

Intervenants	Nom Responsable	Téléphone	Mails	I	P	C	D
MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE SAINT GIRONS COMMUNE DE SAINT-GIRONS MAIRIE - 09 200 SAINT-GIRONS				X	P	C	X
BUREAU D'ETUDES - MAITRISE D'OEUVRE OTCE MIDI-PYRENEES 95, rue des amidonniers 31069 TOULOUSE Cedex 07					P	C	

Intervenants	Nom Responsable	Téléphone	Mails	I	P	C	D
LOT unique FOURNIE GROSPAUD RESEAUX Lieu dit : LE PESTRE 31570 BOURG SAINT BERNARD				X	P	C	X

LEGENDE : I : Invités - P : Présent - A : Absent - E : Excusé - C : Convoqué à la prochaine réunion - D : Diffusion -

Toutes contestations au présent compte-rendu devront être écrites et formulées au plus tard lors de la prochaine réunion.
Passé ce délai les observations et directives portées sur ce compte-rendu sont définitives.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION
A convenir ultérieurement suivant planning d'exécution
Mairie de Saint Girons

LEGENDE :
P : Présent - A : Absent - D : Diffusion - E : Excusé - C : Convoqué à la prochaine réunion

N°	OBSERVATIONS	CONCERNE	DELAI
1	<p>POINTS ADMINISTRATIFS</p> <p><input type="checkbox"/> Délais contractuels : L'ordre de service de démarrage est daté du 16/07/2019. <u>UNIQUEMENT LA TRANCHE 2</u> Délais d'exécution des travaux pour la tranche 2 : 2 mois Fin contractuel des travaux : 16/09/2019.</p> <p><input type="checkbox"/> Sous-traitance : Les sous-traitants devront être agréés par la Maîtrise d'ouvrage avant toute intervention Le dossier de sous-traitance doit être envoyé par mail à la Maîtrise d'œuvre pour visa. L'original du dossier doit être envoyé à la gendarmerie Le délai de validation par la Maîtrise d'ouvrage du sous-traitant est de 21 jours maximum</p> <p><input type="checkbox"/> Situation de travaux : Les situations de travaux seront transmises à la maîtrise d'œuvre pour validation en trois exemplaires le 25 de chaque mois.</p> <p><input type="checkbox"/> Plans d'exécutions : Les plans d'exécution, d'ateliers, détails et notes de calculs doivent être transmis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents et plans format A4 <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 copie numérique + 1 exemplaire papier à OTCE ○ 1 exemplaire papier au maître d'Ouvrage • Plans autre format que A4 : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 copie numérique + 1 exemplaire papier à OTCE ○ 1 exemplaire papier au Maître d'Ouvrage <p><input type="checkbox"/> Horaire de chantier : Les horaires d'accès aux Bâtiments municipaux seront définis au cas par cas, suivant planning travaux détaillé à réaliser par l'entreprise.</p>		
2	<p>MAÎTRISE D'OUVRAGE</p> <p><input type="checkbox"/> La MOA doit faire intervenir le syndicat d'éclairage sur les mâts « tordus » et/ou « abimés ». Pour cela, FOURNIE GROSPAUD transmettra les photos et le repérage des mâts concernés par les travaux de la TRANCHE 2. La MOA devra par la suite communiquer le délai d'intervention à FOURNIE GROSPAUD.</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Pour mémoire</u> : la MOA a la possibilité de retenir des options dont les coûts sont indiqués au DPGF de l'entreprise.</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Pour mémoire</u> : un élagage des arbres est à prévoir pour améliorer le visuel de la caméra 19.</p>	MOA MOA MOA	15/08 - -
3	<p>MAÎTRISE D'ŒUVRE</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p>	-	-
4	<p>BUREAU DE CONTROLE</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet</p>		
5	<p>AVANCEMENT</p> <p><input type="checkbox"/> En attente planning d'intervention de l'entreprise.</p>		
6	<p>ENTREPRISE</p>		

N°

OBSERVATIONS

CONCERNE

DELAJ

LOT unique – FOURNIER GROSPAUD RESEAUX / CITEOS

- | | | |
|--|-----|-------|
| <input type="checkbox"/> Transmettre planning d'exécution mis à jour, par zone d'intervention. | F&G | 15/08 |
| <input type="checkbox"/> Transmettre liste des livrables. | F&G | 15/08 |
| <input type="checkbox"/> Transmettre arrêtés de voirie suivant planning. | F&G | 15/08 |
| <input type="checkbox"/> Transmettre à la MOA les photos des mâts « tordus » et/ou « abimés » concernés par les travaux de la TRANCHE 2. | F&G | 15/08 |

Fin du compte rendu

DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION



- Tranche 2 -

Date de la réunion : 22/11/2019

Rapporteur :

Date du compte rendu : 25/11/2019

Réf Affaire : T -17187

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CHANTIER

N° 02

Intervenants	Nom Responsable	Téléphone	Mails	I	P	C	D
MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE SAINT GIRONS COMMUNE DE SAINT-GIRONS MAIRIE - 09 200 SAINT-GIRONS				X	P	C	X
BUREAU D'ETUDES - MAITRISE D'OEUVRE OTCE MIDI-PYRENEES 95, rue des amidonniers 31069 TOULOUSE Cedex 07					P	C	

Intervenants	Nom Responsable	Téléphone	Mails	I	P	C	D
LOT unique FOURMIE GROSPAUD RESEAUX Lieu dit : LE PESTRE 31570 BOURG SAINT BERNARD				X	P	C	X

LEGENDE : I : Invités - P : Présent - A : Absent - E : Excusé - C : Convoqué à la prochaine réunion - D : Diffusion -

Toutes contestations au présent compte-rendu devront être écrites et formulées au plus tard lors de la prochaine réunion.
 Passé ce délai les observations et directives portées sur ce compte-rendu sont définitives.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION
 A convenir ultérieurement suivant planning d'exécution
 Mairie de Saint Girons

LEGENDE :
 P : Présent - A : Absent - D : Diffusion - E : Excusé - C : Convoqué à la prochaine réunion

1 POINTS ADMINISTRATIFS

- Délais contractuels :**
L'ordre de service de démarrage est daté du 25/11/2019.
UNIQUEMENT LA TRANCHE 2
Délais d'exécution des travaux pour la tranche 2 : 2 mois
Fin contractuelle des travaux : 25/01/2020.
- Sous-traitance :**
Les sous-traitants devront être agréés par la Maîtrise d'ouvrage avant toute intervention
Le dossier de sous-traitance doit être envoyé par mail à la Maîtrise d'œuvre pour visa.
L'original du dossier doit être envoyé à la gendarmerie
Le délai de validation par la Maîtrise d'ouvrage du sous-traitant est de 21 jours maximum
- Situation de travaux :**
Les situations de travaux seront transmises à la maîtrise d'œuvre pour validation en trois exemplaires le 25 de chaque mois.
- Plans d'exécutions :**
Les plans d'exécution, d'ateliers, détails et notes de calculs doivent être transmis
- Documents et plans format A4
 - 1 copie numérique + 1 exemplaire papier à OTCE
 - 1 exemplaire papier au maître d'Ouvrage
 - Plans autre format que A4 :
 - 1 copie numérique + 1 exemplaire papier à OTCE
 - 1 exemplaire papier au Maître d'Ouvrage
- Horaire de chantier :**
Les horaires d'accès aux Bâtiments municipaux seront définis au cas par cas, suivant planning travaux détaillé à réaliser par l'entreprise.

2 MAÎTRISE D'OUVRAGE

- | | | |
|---|-----|-------|
| <input type="checkbox"/> La MOA doit faire valider le devis de remplacement des mâts pour une intervention estimée en semaine 02 ou semaine 03 2020. | MOA | 29/11 |
| <input type="checkbox"/> <u>Pour mémoire</u> : la MOA a la possibilité de retenir des options dont les coûts sont indiqués au DPGF de l'entreprise. | MOA | - |
| <input type="checkbox"/> <u>Pour mémoire</u> : un élagage des arbres est à prévoir « [REDACTED] » pour améliorer le visuel de la caméra 19. | MOA | - |
| <input type="checkbox"/> Visite complémentaire du 25/11/2019 : La MOA doit transmettre les autorisations de passage des câbles en façade du bâtiment, [REDACTED] pour permettre la mise en place de la caméra 20. Cf photo ci-dessous : | MOA | 29/11 |

N°	OBSERVATIONS	CONCERNE	DELAI
3	MAÎTRISE D'ŒUVRE		
	<input type="checkbox"/> Sans objet		
4	BUREAU DE CONTROLE		
	<input type="checkbox"/> Sans objet		
5	AVANCEMENT		
	<input type="checkbox"/> En attente planning d'intervention de l'entreprise.		
6	ENTREPRISE		
LOT unique - FOURNIER GROSPAUD RESEAUX / CITEOS			
	<input type="checkbox"/> Transmettre planning d'exécution mis à jour, par zone d'intervention.	F&G	27/11
	<input type="checkbox"/> Transmettre liste des livrables.	F&G	27/11
	<input type="checkbox"/> Transmettre arrêtés de circulation suivant planning.	F&G	27/11
	<input checked="" type="checkbox"/> Transmettre à la MOA les photos des mâts « tordus » et/ou « abîmés » concernés par les travaux de la TRANCHE 2.	F&G	FAIT
	<input type="checkbox"/> L'entreprise doit intervenir semaine 48 sur les caméras n° 12 / 19 / 20 et 21.	F&G	29/11
	<input type="checkbox"/> Ajouter le panneau d'information public manquant au niveau de la route de Foix.	F&G	29/11
	<input type="checkbox"/> Suite à la visite sur site, voici la position de la future caméra 19 :		



Date : 17/10/2018

Rapporteur :

Ref. affaire : T-17187

Chef de Projet :

COMPTE-RENDU D'EXAMEN DE DOCUMENTS - DOE

N°03

LOT UNIQUE - VIDEOPROTECTION

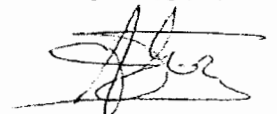
DESTINATAIRES	NOM	TELEPHONES	MAIL	Diff.
FOURNIER GROSPAUD RESEAUX				X X
Mairie de Saint Girons				X X X X


Emetteur des documents examinés : FOURNIER GROSPAUD

Date de réception : 16/10/2018

N°	Ind.	Date	DESIGNATION / OBERVATIONS	ACCEPTÉ		REFUSE	HM
				VSO	VAO		
Sans	A	15/10/2018	DOE Synoptique : seule la tranche 1 ayant été notifiée, elle seule doit être représentée dans le DOE Caméra 4 : le champ visuel représenté sur la carte ne correspond pas à la largeur réelle de scène Caméra 2 : la lecture de plaque doit être possible sur [] dans les 2 sens de circulation...à recadre vers la gauche, les panneaux de signalisation de direction à droit de l'image doivent être hors champs, risque important d'éblouissement de nuit. Manque schéma électrique des modifications apportées pour les tableaux électriques modifiés Transmettre un test de bande passante + ping pour la latence, pour chaque lien radio, Manque l'ensemble des fiches techniques, y compris pour les équipements centraux, le logiciel Manque le guide d'utilisation du logiciel VMS		X		

Alexandre THOREZ



	ACCEPTÉ	VSO	Vu Sans Observations : Les travaux peuvent commencer / Absence de risques.
		VAO	Vu avec fins d'observations impuies : Observations qui ne remettant pas en cause le déroulement des travaux concernés / Accepté en 24 heures. S'il y a des observations mineures, celles-ci sont à corriger par l'entreprise dans le délai imparti ; et leur suivi fait l'objet d'un nouveau CRED.
	REFUSE		Observation(s) majeure(s) : Les travaux ne peuvent commencer tant que l'observation n'est pas levée, c'est-à-dire fourniture de note de calcul et/ou du plan modifié, et d'émission d'un nouveau CRED avec mention VSO
	HM		HORS MISSION